



# Assemblée générale

Soixante-sixième session

**88<sup>e</sup>** séance plénière

Vendredi 16 décembre 2011, à 15 heures  
New York

Documents officiels

Président : M. Al-Nasser ..... (Qatar)

*En l'absence du Président, M. Loulichki (Maroc),  
Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 15.*

## Point 123 de l'ordre du jour

### Renforcement du système des Nations Unies

#### b) Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale

##### Rapport du Secrétaire général (A/66/506)

##### Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur le point 123 de l'ordre du jour, et en particulier le point 123 a), à sa 72<sup>e</sup> séance plénière, le 2 décembre.

Le Président de l'Assemblée générale m'a prié de faire en son nom la déclaration suivante :

« Je souhaite la bienvenue aux participants au débat sur le point 123 b) de l'ordre du jour, intitulé "Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale".

Nous nous réunissons à un moment où l'économie mondiale est plus imbriquée et interdépendante que jamais. L'intégration économique internationale s'est accrue considérablement. Nous avons vu se dessiner ces dernières années une tendance montante au

rééquilibrage des rapports de forces économiques mondiaux en raison de l'importance économique croissante des pays à économie de marché émergents. Or, les structures existantes de la gouvernance économique mondiale n'ont pas suffisamment évolué en conséquence. La plupart des institutions actuelles de la gouvernance économique mondiale, conçues il y a plus de 60 ans, sont désormais obsolètes. Ainsi, l'importance économique croissante d'un certain nombre de pays en développement n'a pas été suffisamment reflétée dans les structures de gouvernance des principaux organes décisionnaires.

En outre, la vie économique moderne a mis en circulation des quantités considérables de biens et de services, de personnes, d'idées et d'informations, d'argent et de ressources à un point que personne à la fin des années 40 n'aurait pu prévoir. La gamme, la portée et la complexité des questions auxquelles il faut faire face dépassent largement les attentes limitées de 1945.

Face à cette situation, les institutions de Bretton Woods ont d'ores et déjà pris d'importantes mesures pour rectifier ces déséquilibres et ces insuffisances. La récente crise financière et économique mondiale, à cet égard, a représenté une forte incitation à la réforme des mécanismes existants de la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



gouvernance économique mondiale. Toutefois, beaucoup reste encore à faire.

La gouvernance économique mondiale pêche encore sérieusement par son manque de légitimité, d'efficacité et de cohérence. La coordination des politiques économiques et financières internationales, en particulier, doit être renforcée par le biais de la consolidation des cadres permettant l'harmonisation des réglementations et des régimes appliqués. Faute de quoi, il ne sera pas possible de faire face aux défis mondiaux de notre époque. Les dispositifs multilatéraux officiels de l'heure se sont révélés insuffisants face aux problèmes urgents de développement. En outre, il y a d'autres défis à relever comme la nécessité de trouver des méthodes plus efficaces face aux fluctuations des cours des denrées alimentaires et de l'énergie et aux risques que représentent les changements climatiques.

Nous devons également trouver collectivement des solutions aux problèmes concernant le commerce multilatéral, les migrations, la dette souveraine et la coopération en matière fiscale. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies, à cet égard, revêt une importance particulière dans le cadre institutionnel et juridique de la gouvernance économique mondiale. L'ONU reste en effet la seule enceinte multilatérale vraiment universelle et ouverte à tous. Sa légitimité confère une valeur incomparable aux débats qui ont lieu en son sein, comme aux accords qu'elle négocie et à ses activités opérationnelles.

Cependant, une marginalisation notable de l'ONU a pu être constatée dans des domaines clefs de la gouvernance économique, tout comme une responsabilisation insuffisante des acteurs dans le cadre des engagements pris par les Etats Membres lors des sommets et conférences des Nations Unies. Il est par conséquent de la plus haute importance de renforcer le rôle et l'efficacité du système des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale.

L'Assemblée générale, dans sa résolution 65/94, a reconnu la nécessité d'un système multilatéral sans exclusive, transparent et efficace dans l'optique des défis mondiaux urgents, et réaffirmé le rôle central de l'ONU dans les efforts

déployés pour trouver des solutions communes. Je rappelle à cet égard aux membres qu'un nombre inhabituellement élevé de délégations – 100 au total – se sont portées coauteurs de cette résolution, ce qui illustre l'actualité et le bien-fondé de ce débat.

Conformément à cette résolution, le Secrétaire général a présenté un rapport analytique portant sur la gouvernance économique mondiale et le développement (A/66/506\*), élaboré en consultation avec les Etats Membres et les organisations concernées du système des Nations Unies. J'appelle l'Assemblée générale à examiner attentivement les conclusions de ce rapport, dont les membres sont saisis. L'une des questions essentielles est le renforcement de la coordination, de la coopération, de la cohérence et de l'efficacité de la prise de décisions dans tout le système des Nations Unies.

Des propositions existent qui appellent à la mise en place de nouvelles structures, telles qu'un nouveau conseil de coordination économique mondial, au sein du système des Nations Unies. D'autres prônent le renforcement d'organes existants tel le Conseil économique et social. En étudiant ces propositions, les Etats Membres doivent chercher comment équilibrer de façon optimale efficacité, ouverture et représentativité.

Les tâches connexes consistent à perfectionner le fonctionnement et les méthodes de travail des organes du système des Nations Unies et leurs mécanismes subsidiaires, afin d'améliorer la coordination et l'efficacité aux niveaux opérationnel et interinstitutions, et de mieux interagir avec les acteurs non étatiques. Il est recommandé de procéder à un examen périodique, voire, le cas échéant, à une réforme du fonctionnement des organes des Nations Unies.

En outre, il y a un besoin impérieux et urgent de renforcer la coordination et d'améliorer la complémentarité des efforts entre tous les principaux groupes non officiels qui s'occupent du système économique et financier mondial, de l'ONU et des autres organisations multilatérales. Ces groupes non officiels, comme le Groupe des Vingt (G-20), le Groupe des Huit et le Groupe

pour la gouvernance mondiale, devraient également s'efforcer de collaborer entre eux, car ils abordent des questions qui ont un intérêt pour tous.

La pratique récemment mise en place d'organiser des réunions informelles de l'Assemblée générale avant et après les sommets du G-20, comme je l'ai fait en octobre et novembre, représente une étape décisive vers une meilleure coordination entre l'ONU et un important groupe non officiel d'États Membres. Par ailleurs, il est crucial de faire en sorte que les pays en développement soient mieux représentés et participent davantage au sein des grandes institutions de gouvernance économique mondiale. Cela est essentiel pour que ces institutions puissent relever convenablement les nouveaux défis de la mondialisation et affronter les réalités du XXI<sup>e</sup> siècle. À cet égard, il importe de mieux intégrer les arrangements régionaux dans la structure de la gouvernance mondiale.

Il existe de nombreuses possibilités de renforcer, consolider et mettre en place des mécanismes régionaux, y compris des liens entre les processus régionaux et mondiaux. Les commissions régionales des Nations Unies jouent déjà un rôle utile à cet égard.

Pour relever efficacement les multiples défis actuels, et accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et au-delà, il faut un système efficace de gouvernance économique mondiale. Je suis convaincu que les débats d'aujourd'hui nous aideront à trouver un terrain commun à partir duquel nous pourrions entreprendre une réforme significative. »

Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Vrailas** (Union Européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de m'exprimer au nom de l'Union européenne et de ses États membres. La Croatie, pays adhérent, s'associe à cette déclaration.

L'Union européenne et ses États membres sont de fervents promoteurs d'un multilatéralisme efficace, et croient fermement au rôle fondamental du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale. L'Union européenne, en effet, est un parfait exemple de multilatéralisme efficace et, comme les pères

fondateurs l'ont réalisé dès 1957, aucun pays ne peut résoudre seul ses problèmes dans un monde interdépendant. L'identification et la promotion de solutions multilatérales aux problèmes communs, de même que la conception et la mise en œuvre de politiques et de mesures à cet effet, se situent au cœur de la gouvernance mondiale.

C'est pourquoi nous nous félicitons de l'insertion de ce point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à la suite de l'adoption de la résolution 65/94, et remercions le Secrétaire général de son rapport sur la gouvernance économique mondiale et le développement (A/66/506\*). Nous pensons que cela donne l'occasion d'approfondir la réflexion au sein de l'Assemblée générale sur la manière dont l'ONU peut jouer un rôle efficace et essentiel dans la gestion des défis mondiaux en tant que principale instance de coopération et de collaboration au plan international, le cas échéant, avec d'autres institutions, instances et processus internationaux.

Le système international créé à la fin de la Deuxième Guerre mondiale s'est heurté à des pressions croissantes sur plusieurs fronts. La représentativité, et donc la perception de légitimité, de nombreuses institutions internationales a été maintes fois remise en cause par un certain nombre de sources. Il est reconnu que l'efficacité du système des Nations Unies doit être améliorée, en matière tant de prise de décisions que de gestion des ressources et de leur déploiement. Cela inclut la recherche de moyens en vue de garantir l'intégration la plus large possible au sein du débat politique, et la mise en place d'une participation accrue de tous les acteurs.

En conséquence, le renforcement et la modernisation de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'organisation, notamment grâce à une solide réforme de la gestion, demeurent au centre de notre attention. Il faut les réaliser, non seulement pour tenir compte des changements survenus dans le monde depuis 1945 en réformant et en revitalisant l'Assemblée générale et les autres organes de l'ONU, mais également pour mieux refléter la part financière des économies émergentes et leur permettre d'assumer leur rôle dans l'appui aux efforts de développement. Une gestion financière et une discipline budgétaire saines demeurent essentielles au bon fonctionnement et à l'efficacité du système, ainsi qu'à sa viabilité.

L'Union européenne et ses États membres sont fermement attachés à un multilatéralisme efficace axé

autour de l'ONU. Nos priorités sont de renforcer l'ONU, grâce à un financement efficace et durable correspondant à la capacité réelle de paiement, et d'accroître l'efficacité de son fonctionnement, point sur lequel il est possible de faire davantage.

La gouvernance économique mondiale est une question d'actualité compte tenu des questions liées à la mondialisation du commerce et des marchés financiers aujourd'hui, ainsi que des effets de la mondialisation et de la crise économique et financière. Nous convenons que la gouvernance économique mondiale est un élément essentiel pour atteindre les objectifs fondamentaux de l'ONU, en particulier ceux énoncés à l'Article 1.3 de la Charte et dans d'autres documents importants de l'Organisation comme la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2). Nous demeurons disposés à contribuer activement à un débat sur ce sujet.

L'un des principaux objectifs de cette réflexion, qui est souligné dans le rapport du Secrétaire général, doit être d'identifier les moyens de renforcer le rôle central du système des Nations Unies s'agissant d'exécuter son vaste programme de développement, qui englobe toutes les dimensions du développement durable, de même que les droits de l'homme et la relation entre le développement, la sécurité, les conflits et la fragilité des pays.

Ces principes doivent également s'appliquer au système des Nations Unies lui-même, notamment au cadre de l'initiative « Unis dans l'action », afin de permettre au système des Nations Unies de fournir une aide plus efficace à l'appui des plans et priorités nationaux au niveau des pays. Nous pensons que l'examen quadriennal complet qui aura lieu l'an prochain sera une occasion importante de démontrer les progrès réalisés pour rendre les activités opérationnelles de développement de l'ONU plus pertinentes, efficaces et efficientes.

S'agissant de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), ses deux thèmes – l'économie verte dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, et le cadre institutionnel du développement durable – nous offrent une occasion unique. Rio +20 peut marquer le début d'une profonde transition planétaire vers une économie verte prenant en compte les aspects environnementaux, économiques et sociaux du développement durable. Elle peut en outre susciter l'élan indispensable à la réforme de la gouvernance du

développement durable. En ce qui concerne le pilier environnemental, que nous considérons comme le plus faible, nous avons déjà exprimé notre soutien à l'élévation du Programme des Nations Unies pour l'environnement au niveau d'une institution spécialisée des Nations Unies pour l'environnement.

Ces dernières années, dans un processus activement soutenu par l'Union européenne et ses États membres, les rôles du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale en matière de gouvernance économique mondiale ont été renforcés de trois principales manières. Premièrement, ils ont renforcé leur légitimité grâce à des réformes de la représentativité qui ont pris en considération l'augmentation du poids économique des pays émergents et en développement dans l'économie mondiale. Deuxièmement, leurs ressources ont été augmentées pour faire en sorte que les institutions de Bretton Woods soient suffisamment équipées pour faire face à la crise actuelle ainsi qu'à toute crise future. Troisièmement, ils ont adapté leurs instruments et leurs priorités stratégiques, en tenant compte des enseignements fournis par la crise et par l'évolution à long terme du paradigme économique.

Ces processus de réforme se poursuivent, en particulier concernant la représentation au sein de la Banque mondiale. Nous continuerons de travailler dans cette voie afin de maintenir le processus dynamique visant à renforcer la représentation des pays émergents et en développement, y compris les pays les moins avancés, au sein des institutions internationales.

La crise économique et financière mondiale a montré que travailler ensemble dans le cadre des institutions multilatérales et des instances internationales est essentiel pour relever les défis d'un monde de plus en plus interdépendant. Parce qu'elle rassemble quasiment tous les pays de la planète, l'Organisation des Nations Unies est incontestablement l'instance mondiale la plus universelle. Mais d'autres institutions et instances multilatérales – comme la Banque mondiale, le FMI, l'Organisation pour la coopération et le développement économiques, l'Organisation mondiale du commerce et le G-20 – ainsi que la société civile et le secteur privé jouent des rôles complémentaires importants.

À notre sens, pour accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies en matière de gouvernance économique mondiale, il faut plus de cohérence et une coopération plus resserrée, et savoir

mieux mettre à profit les avantages comparatifs et les complémentarités des institutions et instances existantes. C'est l'une des principales conclusions du rapport du Secrétaire général, et nous appuierons une intensification des efforts à cet égard.

Le G-20, qui reste un groupement informel, est devenu pour ses membres le premier forum de coopération économique internationale, et dans ce contexte il réunit les grandes économies, avancées ou émergentes, afin de coordonner leurs politiques et de produire le consensus politique nécessaire pour relever les défis posés par l'interdépendance économique mondiale.

L'Union européenne et ses États membres sont conscients de la nécessité d'un contact permanent entre le G-20 et l'Organisation des Nations Unies, une nécessité qui est d'ailleurs tout à fait reconnue dans les conclusions du rapport du Secrétaire général. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par les présidents successifs du G-20 à l'intention de l'Organisation des Nations Unies et de ses États Membres et nous espérons que cette politique de la main tendue se poursuivra, notamment en cherchant les moyens d'utiliser les compétences techniques du système des Nations Unies dans les travaux du G-20.

Selon nous, l'enjeu clef en matière de gouvernance économique mondiale consiste à trouver le juste équilibre entre légitimité et efficacité. Nous devrions poursuivre nos efforts en vue d'une plus grande cohérence avec ce principe à l'esprit. Nous nous félicitons du rôle du G-20 pour élaborer une stratégie mondiale en faveur de la croissance et de l'emploi et mettre en place un système monétaire international plus stable et plus résistant et éviter le protectionnisme, et nous saluons sa contribution à la réalisation des objectifs de développement mondiaux.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que l'Union européenne et ses États membres attendent avec intérêt de participer activement aux délibérations de l'Assemblée générale sur la gouvernance économique mondiale et le développement et d'envisager les moyens permettant à l'Organisation des Nations Unies de jouer un rôle efficace et central s'agissant de relever les défis mondiaux.

**M. Seger** (Suisse) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport sur la gouvernance économique mondiale et le développement (A/66/506\*), qui nous fournit une base de discussion fort utile. Faisant partie du Groupe sur la gouvernance

mondiale, nous soutenons pleinement la déclaration que la délégation de Singapour fera dans un instant au nom du Groupe.

Du point de vue de la Suisse, le thème « Gouvernance économique mondiale et développement », dont nous débattons aujourd'hui, revêt une importance particulière, et ceci à double titre. Premièrement, la crise économique et financière actuelle a clairement démontré l'interdépendance et la vulnérabilité des États. À la lumière de ces récentes expériences, nous considérons que la communauté internationale se doit de renforcer la gouvernance économique mondiale. Deuxièmement, quand bien même le système des Nations Unies joue un rôle central dans la gouvernance économique mondiale, force est de constater qu'il n'a pas encore répondu à toutes nos attentes.

La Suisse est convaincue que les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies peuvent, dans le cadre de leur mandat principal, jouer un rôle clef à cet égard. Il importe de renforcer la coopération au sein même du système des Nations Unies et d'éviter tout chevauchement des efforts. Nous gardons la conviction que les réformes en cours pour améliorer, notamment, la gestion de l'ONU et la cohérence à l'échelle du système favoriseront grandement une division plus efficace du travail et une meilleure allocation des ressources au sein du système des Nations Unies. Ces réformes devraient donc être intensifiées, tout comme les efforts visant à renforcer l'efficacité du Conseil économique et social. Par ailleurs, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, le CCS, comble certes d'importantes lacunes, mais ne réalise pas encore pleinement son potentiel en matière de gouvernance économique mondiale.

La coopération avec les organisations internationales et régionales externes au système des Nations Unies doit elle aussi être améliorée et renforcée. Ceci est particulièrement vrai en ce qui concerne d'importants acteurs informels comme notamment le G-20. Nous saluons vivement l'engagement accru dont l'ONU a fait preuve ces derniers temps à l'égard du G-20, que l'on doit en partie aux efforts déployés par l'ancien Président de l'Assemblée générale, Joseph Deiss.

Le Groupe sur la gouvernance mondiale a proposé des voies à explorer pour renforcer les ponts entre le système des Nations Unies et le G-20 dans le

champ des mandats du G-20 confiés à des organisations du système des Nations Unies. Du fait que le G-20 influence plus que jamais les priorités et la définition des mandats des organisations internationales, il importe que ces mandats gagnent en transparence et soient explicitement approuvés par les organes directeurs correspondants. Au Sommet de Cannes, le G-20 a notamment discuté de son rôle dans la gouvernance mondiale et déclaré qu'il était prêt à intensifier la coopération avec les Nations Unies. Notre Organisation devrait accueillir favorablement cette offre et proposer des domaines dans lesquels une coordination et une coopération accrues sont souhaitées.

Pour la Suisse, l'objet de la gouvernance mondiale consiste à trouver une meilleure manière de relever les défis mondiaux. Ce n'est pas une notion abstraite, mais un terme qui se réfère à des problèmes spécifiques qui affectent notre existence à tous. Nos débats sur la gouvernance mondiale devraient donc se concentrer sur ces défis spécifiques. Un plan de travail dynamique et structuré en fonction de nos priorités pourrait nous aider à organiser nos discussions. La Suisse ne peut imaginer un forum plus approprié que cette Assemblée générale pour poursuivre et approfondir les discussions sur la gouvernance mondiale et elle compte s'engager activement avec les délégations dans un dialogue constructif.

**M<sup>me</sup> Kok** (Singapour) (*parle en anglais*): Je voudrais d'abord faire quelques observations au nom du Groupe sur la gouvernance mondiale concernant le rapport du Secrétaire général sur la gouvernance économique mondiale et le développement (A/66/506\*).

Le Groupe sur la gouvernance mondiale prend note des conclusions du rapport et apprécie le fait qu'il ait insisté sur l'importante relation entre le système des Nations Unies et le G-20. Le Groupe sur la gouvernance mondiale a toujours appelé l'attention sur le fait que pour que les délibérations du G-20 se traduisent en mesures véritables à l'échelle mondiale, il fallait qu'elles soient plus ouvertes. Le Groupe sur la gouvernance mondiale a régulièrement affirmé que les initiatives multilatérales visant à établir des normes qui ont un impact direct sur les pays non membres du G-20 devaient être examinées au sein d'instances ouvertes à tous et transparentes, notamment l'Organisation des Nations Unies. Le Groupe sur la gouvernance mondiale a aussi systématiquement plaidé en faveur d'une plus grande coopération entre le G-20 et le système des Nations Unies et de la nécessité d'adopter des formats

à géométrie variable pour permettre aux acteurs concernés non membres du G-20 de participer.

Dès le début, le Groupe sur la gouvernance mondiale a demandé avec énergie que le Secrétaire général et son « sherpa » participent au processus du G-20. Nous notons avec plaisir qu'ils ont été chaque année invités aux sommets du G-20. Le Groupe sur la gouvernance mondiale ne cesse de faire de nouvelles propositions sur la manière d'améliorer la collaboration entre le G-20 et le système des Nations Unies. Par exemple, les échanges entre le G-20 et les organisations internationales devraient être transparents et venir renforcer les mécanismes officiels de gouvernance déjà en place dans les organisations internationales.

Il est important de souligner que, bien que le G-20 ait fait d'importantes contributions à la gouvernance économique mondiale, le système des Nations Unies doit rester la clef de voûte de la gouvernance mondiale, compte tenu de l'universalité et de la légitimité incontestée de l'Organisation. Le G-20 doit venir en complément et en renfort de l'Organisation. Le Groupe pour la gouvernance mondiale a donc félicité le G-20 pour le rapport du Premier Ministre britannique, David Cameron, sur la gouvernance mondiale, et se félicite de l'intention des dirigeants du G-20 de régulariser la pratique des exposés et des consultations avec les membres de l'Organisation. Le Groupe pour la gouvernance mondiale a contribué au rapport de M. Cameron en faisant plusieurs suggestions, et nous sommes heureux de voir qu'elles ont été prises en compte.

Je voudrais maintenant poursuivre à titre national. C'est un lieu commun de dire que la communauté internationale est actuellement confrontée à des défis mondiaux. C'en est un autre de dire que, du fait de la mondialisation, nous sommes si étroitement liés les uns aux autres qu'un problème dans une région s'étendra forcément au reste du monde. Nous ne pouvons pas fuir cette réalité, et nous ne pouvons certainement pas nous voiler la face. Il nous faut admettre l'existence des problèmes et réfléchir à des solutions, en tenant dûment compte du conseil d'Albert Einstein : les problèmes ne sauraient être résolus au même de réflexion que celui par lequel a été créé le monde qui les a engendrés.

La gouvernance mondiale doit s'acquitter d'une lourde tâche. Non seulement nous devons trouver des solutions novatrices à des problèmes de taille, mais

nous devons le faire tout en restant ancrés dans le monde réel. Or le monde réel connaît actuellement un bouleversement profond des relations entre les grandes puissances et les acteurs mondiaux. Le leadership mondial fait l'objet de contestations, de plus en plus de pays acquérant une influence et des capacités qui rivalisent avec les sièges traditionnels du pouvoir. Il est clair qu'aucun État ne possède les moyens de dominer les affaires mondiales. Dans ce contexte, les États doivent collaborer tant entre eux qu'avec les acteurs mondiaux concernés afin de trouver des solutions concrètes aux problèmes mondiaux. Si nous ne pouvons pas travailler ensemble, nous devons nous débrouiller, en nous contentant de solutions imparfaites. Tandis que les liens traditionnels changent et que de nouveaux modes d'interaction émergent, la communauté internationale doit s'employer activement à adoucir cette transition et à réduire au minimum les frictions entre toutes les parties.

Le G-20 a certes réagi rapidement face à la crise économique et financière mondiale de 2008, mais il n'est pas doté de la légitimité dont jouit l'Organisation des Nations Unies et ne saurait se substituer au rôle et aux fonctions de cette dernière. À leur crédit, les dirigeants du G-20 ont admis que le Groupe doit rester « efficient, transparent et responsable » en privilégiant une interaction « cohérente et efficace avec les non-membres, ONU comprise », et ont salué la contribution de ces derniers, le cas échéant, aux travaux du G-20. En d'autres termes, nous avons l'occasion de renforcer les relations entre le G-20 et l'ONU.

Certains États Membres pourraient s'offusquer de la suggestion que l'ONU travaille avec les acteurs informels pour influencer la gouvernance mondiale. Néanmoins, nous devons évaluer honnêtement la pertinence de notre organisation aujourd'hui. Alors qu'auparavant, tous les pays se tournaient vers l'ONU pour y trouver leadership, vision et volonté collective, les membres de l'organisation sont aujourd'hui divisés. Plutôt qu'un dialogue sans exclusive, ce sont les divisions idéologiques qui prévalent; la politique politicienne et les priorités nationales l'emportent sur l'esprit de partenariat et la recherche du bien commun. Nous adoptons des poses factices à des fins politiques, nous pinaillons sur des questions sémantiques, remplaçant par des paroles l'action concrète. En conséquence, pour reprendre les mots du Ministre des affaires étrangères de mon pays lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée en septembre, « il existe un décalage entre la prolifération de résolutions, dont nous

débattons année après année, et les réalités actuelles » (A/66/PV.28, p. 10).

Il est dans l'intérêt des États Membres de renforcer le système des Nations Unies de manière qu'il conserve un rôle central dans la gouvernance mondiale. Nous avons le devoir de veiller à ce que les intérêts des pauvres, des petits et des faibles ne soient pas oubliés. Parallèlement, un système des Nations Unies fort permet aux États de petite et de moyenne taille de faire œuvre collective, en toute efficacité, pour se protéger contre les ambitions des grands États. Le débat d'aujourd'hui, nous l'espérons, peut nous aider à identifier et à déterminer les étapes nécessaires pour atteindre cet objectif. Ma délégation voudrait à cet égard faire deux suggestions.

Premièrement, les méthodes de travail du système des Nations Unies et de ses composantes doivent être améliorées. Nous devons instiller une solide culture de responsabilité et d'innovation dans tous les éléments du système. Nous devons éliminer les modes d'action périmés, réduire le gaspillage et dynamiser le personnel afin d'optimiser la prestation des services aux États Membres par le système des Nations Unies. Deuxièmement, nous devrions encourager une plus grande cohérence politique dans tout le système des Nations Unies, afin de mieux guider la gouvernance mondiale.

Cependant, l'Organisation ne peut jouer son rôle que si elle est modernisée. S'ils veulent empêcher que cette institution dont l'universalité est unique ne voie ses rôles de décision et de fixation de normes supplantés, les États Membres doivent se pencher sérieusement sur la réforme des méthodes de travail de l'Organisation. Nous n'avons peut-être pas la souplesse d'un G-20 ou les savoir-faire d'un organe technique comme l'Organisation mondiale du commerce, mais nous sommes l'incarnation de la volonté et de la légitimité politiques et nous ne devons pas hésiter à recourir à ces deux atouts pour renforcer l'ONU et la gouvernance mondiale.

De toutes parts, nous sommes confrontés à des crises, pourtant la communauté internationale n'est pas désarmée. Nous avons des outils à notre disposition; nous devons trouver le courage de les utiliser. Je rappellerai ici les paroles du Président John F. Kennedy qui, dans un discours prononcé à Indianapolis, en 1959, déclara : « En chinois, le mot crise est formé de deux caractères. L'un représente le danger. L'autre l'opportunité. En période de crise, il faut avoir

conscience du danger mais également savoir déceler l'opportunité. » Tous ensemble, gardons notre lucidité.

**M. De Alba** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je suis heureux, Monsieur, de vous voir présider la présente réunion.

Pour commencer, je voudrais remercier le Secrétaire général pour son rapport, intitulé « Gouvernance économique mondiale et développement » (A/66/506\*), sur lequel est fondé notre débat sur ce point important de l'ordre du jour. Le Mexique partage l'observation faite par le Secrétaire général dans son rapport, sur le rôle central que doit jouer l'Organisation des Nations Unies, instance multilatérale par excellence, dans le débat sur la gouvernance économique mondiale, en tenant pleinement compte du caractère universel de cette organisation, et avec la participation des organisations et acteurs pertinents, selon que de besoin, tout en reconnaissant également les défis majeurs qui freinent la poursuite de son travail de coordination des questions économiques, financières et liées au développement.

Nous jugeons importante la recommandation concernant la nécessité d'améliorer la coordination, la coopération, la cohérence et l'efficacité de l'élaboration des politiques dans l'ensemble des organismes des Nations Unies. À cet égard, le renforcement du Conseil économique et social est indispensable pour améliorer l'attention et la réponse apportées, au sein des Nations Unies, aux effets négatifs de la crise économique et financière mondiale, et donner un meilleur élan au programme de développement, lequel est fondamental pour atteindre les objectifs convenus au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Mexique, fervent adepte du multilatéralisme, est convaincu de la nécessité de faire front commun pour parvenir à un système économique et financier juste et inclusif, propice au développement. À cette fin, nous participons à de nombreuses initiatives aux niveaux régional et mondial et à divers groupes informels. C'est dans cette logique que mon pays fait partie du G-20, en vue de promouvoir un programme d'action commun pour faire avancer la mise en œuvre des réformes nécessaires au sein du système économique et financier international. En tant que pays en développement, le Mexique est particulièrement sensible à l'importance de promouvoir un programme

de réformes conforme aux attentes des pays en développement, en particulier les plus vulnérables.

Nous reconnaissons également l'impact considérable des débats et des accords du G-20 sur d'autres forums. Pour cette raison, le Mexique, en sa qualité de pays hôte et de Président du septième sommet du G-20 qui doit se tenir l'année prochaine, s'est engagé à prendre en considération les préoccupations des pays qui ne sont pas membres de ce groupe, ainsi que celles des organisations multilatérales et régionales, des institutions financières internationales et de la société civile dans son ensemble. À cet égard, la présidence mexicaine du G-20 ouvrira un vaste dialogue avec les pays non membres et la société civile dans son ensemble, pour renforcer la légitimité, l'efficacité et la transparence des décisions de ce groupe.

Nous sommes actuellement confrontés à une conjoncture critique et à divers défis, et la présidence mexicaine du G-20 en tiendra compte dans ses efforts visant à apporter une valeur ajoutée à l'action du Groupe relative aux questions les plus urgentes dans le monde, à savoir rétablir la stabilité économique en vue de relancer la croissance; éviter les mesures protectionnistes et explorer les moyens de renforcer le système commercial international et ses institutions; renforcer le rôle du Fonds monétaire international pour prévenir des futures crises et préciser son rôle dans la conjoncture actuelle; chercher des solutions pour faire face à la famine, en particulier dans la corne de l'Afrique, et prévenir la spéculation sur les prix des denrées alimentaires. Nous tiendrons également compte de l'importance du programme de développement pour l'Afrique et nous espérons collaborer avec des organisations telles que la Banque africaine de développement, le Consortium pour les infrastructures de l'Afrique et l'Africa Progress Panel dirigé par M. Kofi Annan, ancien Secrétaire général de l'ONU. Une autre priorité sera la promotion des questions liées à la croissance verte, y compris la création du Fonds vert et la mise en œuvre de programmes permettant à la fois de réduire la pauvreté et les émissions causées notamment par le déboisement.

Le Mexique reconnaît l'importance de faire participer tous les acteurs, publics et privés, et la nécessité de mobiliser des ressources nationales et internationales et d'utiliser des modes de financement novateurs du développement dans ce contexte. Par ailleurs, pendant sa présidence du G-20, mon pays



s'attachera à contribuer à la continuité, au suivi et à la cohérence des travaux du G-20 afin qu'ils aboutissent à des résultats concrets, tout en préservant le caractère flexible et informel des rencontres de dirigeants. Nous saluons les efforts de la présidence française et nous nous engageons à contribuer à la concrétisation des engagements préalables, à travers l'évaluation périodique des progrès accomplis et l'identification des tâches en suspens.

Le Mexique attache une grande importance au débat sur la gouvernance économique mondiale et le développement. Nous souscrivons pleinement au rapport du Secrétaire général quant à la pertinence d'inclure dans ce débat une vision véritablement globale du développement sous tous ses aspects – économique, social et environnemental. Nous estimons que nous aurons une excellente occasion en 2012, année qui commence bientôt, dans le cadre du sommet du G-20, de la Conférence des Nations Unies sur le développement et d'autres processus internationaux, d'élaborer une vision nouvelle et globale de l'agenda de développement. Nous espérons que les Nations Unies participeront pleinement à ces efforts.

**M. Maksimychev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport sur la gouvernance économique mondiale et le développement (A/66/506\*). Nous estimons qu'il convient de tenir dûment compte de ses conclusions et recommandations dans les activités futures, surtout au sein de l'Assemblée générale, visant à améliorer le système des relations économiques internationales aux fins du développement.

La Russie attache une grande importance à la création de mécanismes multilatéraux fiables et efficaces de régulation économique sur la base du leadership collectif des États chefs de file, représentatifs sur les plans géographique et culturel, et du plein respect du rôle des entités des Nations Unies. Nous avons toujours été favorables au renforcement de l'ONU, en tant que mécanisme unique d'harmonisation des intérêts des différents pays et en tant qu'enceinte internationale la plus importante pour ce qui est d'adopter des décisions coordonnées sur les questions de développement et d'élaborer des principes et des normes de base en matière de coopération socioéconomique, humanitaire et environnementale.

Il va sans dire que pour que l'ONU joue un rôle central dans le système de gouvernance économique mondiale, elle doit s'adapter de façon rationnelle aux nouvelles réalités mondiales, tout en préservant son caractère interétatique et la primauté des dispositions de sa Charte.

À ce stade, une priorité clef de la réforme du pilier socioéconomique de l'ONU consiste à renforcer le Conseil économique et social, principal mécanisme intergouvernemental chargé de faire un suivi systématique et détaillé des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux de développement, notamment dans le contexte de la suite donnée aux conclusions de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement. Il importe donc d'éviter une restructuration forcée et injustifiée du Conseil économique et social, qui pourrait porter atteinte à ses fonctions telles que définies dans la Charte. À notre avis, il est essentiel de mobiliser le potentiel du Conseil économique et social en vue de parvenir à un accord sur les paramètres et les orientations d'un partenariat mondial pour atteindre les objectifs de développement après 2015.

Par ailleurs, le renforcement du rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale aurait tout à gagner à la création, sous l'égide du Conseil économique et social, de mécanismes institutionnels de suivi dans le domaine du financement du développement.

Les institutions spécialisées des Nations Unies jouent un rôle important dans la gouvernance économique mondiale du fait qu'elles dirigent les institutions financières et commerciales. Il convient de poursuivre les efforts visant à réformer les principales structures, en particulier le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. En même temps, il convient d'améliorer davantage les échanges de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods pour assurer la réalisation des objectifs internationaux de développement dans les délais et améliorer les systèmes monétaires, financiers et commerciaux mondiaux.

Il importe au plus haut point d'établir un dialogue constructif entre les Nations Unies et les nouvelles grandes alliances, en particulier le G-20, et d'autres groupements de pays, notamment les groupements régionaux. Une riposte efficace et rapide aux défis

actuels de développement exige une coordination plus étroite des efforts déployés dans le cadre des formats onusiens et non onusiens.

À cet égard, nous voudrions rappeler qu'au sommet de Cannes, les dirigeants du G-20 ont décidé d'encourager des contacts réguliers avec un large éventail de partenaires, notamment l'ONU et la société civile. En outre, ils se sont réjouis de la contribution du système des Nations Unies aux travaux du G-20 et ont examiné des mesures spécifiques pour établir une coopération mutuellement avantageuse avec l'ONU.

Pour terminer, nous confirmons que la délégation russe est attachée à la poursuite d'un dialogue constructif avec tous les partenaires en vue d'adopter des décisions par consensus pour renforcer le rôle du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale.

**M<sup>me</sup> Dunlop** (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé l'importante séance d'aujourd'hui sur le rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale. Le rapport du Secrétaire général sur le point de l'ordre du jour à l'examen, publié sous la cote [A/66/506\\*](#), est une contribution appréciable au débat d'aujourd'hui.

Les défis principaux que le monde doit relever au XXI<sup>e</sup> siècle appellent une action collective; aucun pays ne peut gérer les problèmes multidimensionnels naissants par ses seuls moyens. Compte tenu de l'interdépendance de plus en plus grande entre les pays, l'isolationnisme économique ou politique n'est pas une option crédible, même pour les plus grandes puissances.

Malgré l'apparition, ces dernières années, d'une multitude de groupements informels et d'organismes régionaux et bien que les organisations non gouvernementales et les sociétés transnationales prolifèrent, l'Organisation des Nations Unies reste solidement implantée au cœur du système international. Dans le même temps, des pressions de plus en plus fortes sont exercées sur notre Organisation pour qu'elle obtienne de bons résultats. Pour que l'ONU conserve sa légitimité – qui est peut-être son meilleur atout – elle doit refléter les réalités et priorités mondiales en pleine évolution.

La crise économique et financière mondiale a accéléré le rythme des changements structurels dans le système mondial. Plus de trois ans après la crise de

2008, les pays en développement montrent une résilience certaine, tandis que de nombreux pays développés font face à de nouveaux risques de ralentissement économique et de stagnation. D'après certaines estimations, les pays en développement sont déjà à l'origine de près de la moitié de la production mondiale brute, en termes de parité de pouvoir d'achat.

Dans le contexte économique mondial en évolution, un des enseignements tirés est que, pour faire face à cette crise, il n'est plus possible d'ignorer les demandes du monde en développement. Rassemblés, les pays en développement ont été un des moteurs des réformes menées en matière de gouvernance au Fonds monétaire international (FMI), à la Banque mondiale et au Conseil de la stabilité financière. Nous appuyons les accords de 2008 et 2010 sur les réformes du FMI, mais d'autres mesures doivent être prises d'urgence. Nous restons déterminés à ce que la quote-part des pays en développement augmente au FMI et à la Banque mondiale, au moins à parité avec les pays développés.

Étant donné son mandat global et sa composition universelle, l'ONU a un rôle essentiel à jouer dans le système de gouvernance économique mondiale. Son but ne doit pas être de remplacer les institutions financières internationales ou de leur faire concurrence, mais de prendre part à un dialogue fructueux et constructif, afin que sa composition universelle, qui est unique, puisse se refléter dûment dans les délibérations internationales relatives à la réforme et à la gestion de l'architecture économique internationale.

À cet égard, le Brésil estime qu'il est essentiel de renforcer davantage le mécanisme intergouvernemental de suivi du processus d'examen du financement du développement. Même si nous considérons que le mécanisme multiforme adopté par le Conseil économique et social est une mesure constructive, il est loin d'être suffisant pour garantir un examen approprié des questions liées au financement du développement. Comme nous l'avons indiqué à de précédentes séances, la Conférence de Monterrey est le seul grand sommet de l'ONU dans le domaine du développement qui n'a pas abouti à la création d'un organe intergouvernemental permanent chargé de surveiller et de promouvoir la mise en œuvre de son document final. La création d'une commission opérationnelle sur le financement du développement permettrait de répondre en grande partie aux préoccupations actuelles des pays en développement.

À l'approche de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, qui se tiendra en juin 2012 à Rio de Janeiro, il faut également s'intéresser à la remise en question du rôle de l'ONU dans la gouvernance mondiale concernant le développement durable. Il y a une certaine convergence de vues pour ce qui est des objectifs en matière de développement durable, ce qui laisse une bonne chance de poursuivre le programme de développement des Nations Unies au-delà de 2015 afin de consolider la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans ce contexte, le cadre institutionnel du développement durable doit être cohérent afin de pouvoir faciliter sa mise en œuvre et de mieux intégrer les trois piliers du développement durable.

Le Brésil pense que la Conférence Rio +20 pourra être le point de départ d'un processus de réforme en profondeur du Conseil économique et social, dans le but de faire du Conseil l'organe intergouvernemental central du développement durable, examinant de manière équilibrée et globale ses trois aspects : économique, social et environnemental.

Si l'ONU souhaite rester au centre de la gouvernance mondiale, son rôle décisif dans le maintien de la paix et de la sécurité doit également être dûment pris en compte, s'agissant en particulier de la crédibilité du Conseil de sécurité. C'est pourquoi la réforme est si importante pour l'avenir de notre Organisation. Il est universellement admis que l'aspect essentiel de la réforme consiste à faire en sorte que le Conseil de sécurité reflète les réalités politiques d'aujourd'hui. De cette manière, la réforme renforcera sa représentativité, sa légitimité et son efficacité.

Les membres permanents actuels sont ceux de 1945 et aucun de s'y est ajouté. Si nous voulons sérieusement faire entrer le Conseil de sécurité dans le XXI<sup>e</sup> siècle, cette situation doit changer. Tout autre choix maintiendrait le statu quo et aurait un effet négatif sur la légitimité et la viabilité à long terme de l'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'élargissement du Conseil dans ses deux catégories de membres est donc nécessaire et c'est ce que la grande majorité des pays demande afin de mettre un terme au contraste entre la structure périmée du Conseil et la réalité complexe et difficile du monde d'aujourd'hui. Dans le même esprit, pour que le Conseil de sécurité reflète l'augmentation considérable du nombre d'États Membres de l'ONU depuis 1945,

d'autres sièges de membres non permanents sont nécessaires, en particulier pour les pays en développement.

En tant que membre élu du Conseil dont le mandat couvrait la période 2010-2011, le Brésil a pu contribuer aux travaux du Conseil de sécurité et donc à la paix et à la sécurité internationales. Ce fut une expérience éprouvante mais stimulante. Durant toute la durée de notre mandat, nous nous sommes efforcés, dans le cadre des activités quotidiennes du Conseil, de souligner la ferme détermination du Brésil et le sérieux de sa démarche visant à appuyer l'ONU de manière équilibrée, juste et constructive. Le Brésil a longtemps plaidé en faveur du renforcement du système multilatéral. Nous avons réaffirmé notre volonté et notre capacité d'assumer des responsabilités importantes dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je crois que le multilatéralisme – et l'ONU, notamment – tirerait profit de l'élargissement du Conseil de sécurité, permettant à cet organe de refléter véritablement les réalités géopolitiques actuelles, et le rendrait plus fort, plus représentatif, plus légitime, plus efficace et plus efficient.

**M. Barriga** (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Nous sommes très heureux de participer au premier débat de l'Assemblée générale sur la gouvernance mondiale au titre de son propre point de l'ordre du jour. Les débats intenses menés au sein et en dehors de l'Organisation des Nations Unies sur ce sujet justifient certainement un débat. En des temps où des risques sérieux pèsent sur l'économie mondiale, nous observons des processus de prise de décisions par un large éventail de divers acteurs, institutions et groupes d'intérêt. En d'autres termes, nous sommes au milieu d'un réarrangement de l'architecture de la gouvernance économique mondiale.

Depuis le début de la crise économique et financière mondiale, l'économie mondiale requiert de manière constante et urgente des solutions à une variété de problèmes structurels et systémiques. Il est donc compréhensible, selon nous, qu'apporter en temps utile des réponses politiques soit devenu un facteur essentiel lorsque nous parlons d'efficacité et d'efficience de la gouvernance économique mondiale. Nous ne devrions pas, cependant, sous-estimer l'importance d'autres facteurs, tels que l'intégration et la transparence.

Le Liechtenstein continue de plaider en faveur d'un multilatéralisme ouvert et transparent comme moteur central d'une mise en œuvre réussie des normes et politiques mondiales. À cet égard, nous avons noté avec satisfaction l'intention du Mexique, qui préside actuellement le G-20, de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre. Nous y voyons une occasion pour le G-20 de s'impliquer davantage dans des structures multilatérales ouvertes et transparentes, en particulier avec l'ONU. Compte tenu de son universalité et de l'égalité souveraine de tous ses États Membres, l'Organisation des Nations Unies demeure la seule instance véritablement légitime de prise de décisions pour les questions de fixation de normes mondiales, et doit conserver son rôle central dans le système de gouvernance mondiale.

Alors que nous plaçons l'Organisation des Nations Unies au centre de la prise de décisions mondiale, nous reconnaissons que, parfois, des groupes non officiels comme le G-20 ont prouvé leur capacité à prendre des mesures rapides et décisives dans le domaine de la politique économique et financière mondiale. En tant que membre du Groupe pour la gouvernance mondiale, nous estimons que ces positions sont tout à fait compatibles et l'avons soutenu à maintes reprises. Nous notons qu'à Cannes, le G-20 a réaffirmé qu'il resterait un groupe non officiel. Étant donné sa composition particulière, le G-20 peut apporter des contributions et des initiatives décisives et créer une dynamique politique, en particulier là où les débats à l'ONU ou dans l'ensemble du système des Nations Unies sont actuellement au point mort.

Néanmoins, nous pensons que le G-20 doit faire un effort plus systématique pour que ses initiatives de politique mondiale nourrissent les travaux de l'ONU, avec l'intention de les appliquer et de les légitimer. Il se trouve que nous avons de nouveau constaté cet automne, notamment à la Deuxième Commission, que cela peut se faire de manière pragmatique et substantielle. Cela étant, nous encourageons les contributions actuelles du G-20 aux débats de l'ONU, ainsi que sa coopération avec l'ensemble du système des Nations Unies. C'est de cette manière constructive que nous comprenons la complémentarité entre l'ONU et le G-20.

Nous tenons à remercier le Secrétariat de nous avoir fourni un rapport (A/66/506\*) qui sert de base à nos futurs débats. Nous sommes toutefois surpris que certains éléments importants, en particulier sur la relation entre l'ONU et le G-20, ne figurent pas dans la

version finale révisée du rapport. Ces éléments auraient accru de façon significative la substance du rapport, comme l'ont demandé les États dans la résolution 65/94.

Le rapport offre un aperçu des moyens d'améliorer le système des Nations Unies et d'accroître sa pertinence dans l'architecture de la gouvernance économique mondiale. Nous croyons fermement que ces efforts de réforme sont nécessaires, et nous devons faire usage de manière plus systématique du pouvoir fédérateur unique de l'ONU pour débattre des questions de gouvernance économique mondiale.

À cet égard, nous estimons qu'un nombre accru de financiers et d'économistes indépendants et compétents sont nécessaires pour fournir une base objective à nos débats sur cette question. Nous devons également simplifier les mandats de l'ONU portant sur les questions économiques et financières mondiales et sur le programme macroéconomique de l'Assemblée générale elle-même. Nous espérons avoir bientôt la volonté politique suffisante afin de procéder à cet exercice complet de réforme institutionnelle.

**M. Wang Min** (Chine) (*parle en chinois*) : Je souhaite d'abord saluer le rapport du Secrétaire général au titre du point 123 b) de l'ordre du jour (A/66/506\*). Les effets persistants de la crise financière internationale et les graves problèmes mondiaux, comme la sécurité alimentaire et énergétique et les changements climatiques, ont mis en pleine lumière les problèmes structurels du système mondial actuel de gouvernance économique. Bien qu'il ait subi quelques changements récemment, le système mondial de gouvernance économique s'adapte encore mal aux changements intervenus dans le panorama de l'économie mondiale. La Chine estime que l'amélioration de la gouvernance économique mondiale fournira une garantie institutionnelle solide au développement stable et sain de l'économie mondiale, et qu'elle est donc dans l'intérêt commun de la communauté internationale.

La part des pays en développement dans l'économie mondiale est désormais en expansion constante, et leur rôle dans la gouvernance économique mondiale est de plus en plus visible. Le nouveau mécanisme de gouvernance économique mondiale doit refléter les changements survenus dans le panorama de l'économie mondiale; mettre l'accent sur la représentation, l'égalité et l'efficacité; respecter le principe de respect mutuel et prise de décisions

collective; et accroître la représentation et la participation des pays en développement.

Les pays développés et en développement doivent renforcer leur compréhension mutuelle et leur coordination. Les pays développés doivent s'acquitter de leurs devoirs et de leurs obligations en matière de gouvernance économique mondiale, et prendre des mesures plus concrètes en faveur du développement. Les pays en développement doivent, en fonction de leur situation nationale et de leur niveau de développement, assumer des responsabilités internationales dans la limite de leurs capacités. De cette façon, tous les pays peuvent œuvrer de concert en faveur d'une croissance équilibrée, ouverte, durable, novatrice et sécurisée de l'économie mondiale.

Puisqu'elle est l'organisation intergouvernementale la plus universelle, la plus représentative et ayant le plus d'autorité dans le monde actuel, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle irremplaçable dans les affaires internationales. Dans les circonstances actuelles, la communauté internationale doit encourager l'ONU à jouer un rôle important dans la gouvernance économique mondiale, en particulier dans le domaine du développement, et doit s'engager à coopérer dans le cadre de l'ONU afin de relever les divers défis mondiaux de la manière voulue. D'autres mécanismes peuvent jouer un rôle de soutien afin de compléter les activités de l'ONU.

La Chine estime que la communauté internationale doit concentrer ses efforts sur les domaines suivants. Premièrement, l'Organisation doit continuer de jouer un rôle central dans la coopération internationale en faveur du développement, accroître l'attention portée et les contributions faites au pilier du développement, donner la priorité à la question du développement dans l'ordre du jour international, et promouvoir le développement aux niveaux stratégique et macroéconomique, notamment pour renforcer la fonction de coordination du Conseil économique et social.

Deuxièmement, les institutions spécialisées doivent jouer un rôle important dans la coopération internationale pour le développement en fournissant les ressources, en améliorant les mécanismes et en promouvant la coopération dans ce domaine, et offrir des garanties institutionnelles solides à la coopération internationale pour le développement.

Troisièmement, les institutions internationales comme la Banque mondiale et le Fonds monétaire

international doivent renforcer leurs fonctions de développement, accroître les ressources pour le développement et lancer des projets de développement pour aider les pays en développement, les pays moins avancés en particulier, à réaliser le développement.

Quatrièmement, le G-20 doit porter une attention prioritaire au développement et en faire un thème majeur de ses débats. Il doit renforcer la coopération et les échanges avec l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations internationales pour insuffler plus d'élan aux objectifs de développement mondiaux, leur accorder plus de ressources économiques et de meilleures garanties institutionnelles.

Cinquièmement, la communauté internationale doit œuvrer collectivement à créer un environnement commercial mondial libre, ouvert, juste et équitable. Elle doit s'efforcer d'obtenir rapidement des résultats complets et équilibrés du Cycle de négociations de Doha et de réaliser les objectifs du cycle pour le développement, insufflant ainsi une énergie nouvelle à la coopération internationale pour le développement.

Enfin, la communauté internationale doit accélérer la mise en place d'un nouvel ordre financier international juste, équitable, sans exclusive et ordonné, renforcer la régulation financière internationale, édifier la capacité de résistance des pays en développement face aux crises et créer un environnement économique international favorable à la coopération internationale pour le développement.

**M. Mahmoud** (Égypte) (*parle en arabe*): Je voudrais faire cette déclaration sur le point 123 b) de l'ordre du jour concernant le rôle du système des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale.

Avant toute chose, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport sur la gouvernance économique mondiale et le développement (A/66/506\*). La séance que nous tenons aujourd'hui pour examiner le point de l'ordre du jour sur le rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale illustre l'attention accrue dont jouit la question de la gouvernance mondiale dans l'ordre du jour international, notamment dans le cadre des Nations Unies. Cette attention s'est véritablement reflétée dans le choix du thème « Réaffirmer le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale » pour le débat général de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Notre débat aujourd'hui fait sans aucun doute fond sur le processus de négociations qui a abouti à l'adoption de la résolution 65/94. L'Égypte reconnaît le lien étroit qui existe entre l'attention renouvelée portée à la question de la gouvernance économique mondiale et l'éclatement de la crise financière et économique mondiale, ainsi que beaucoup d'autres crises connexes, en particulier les crises alimentaire et énergétique, et les effets néfastes du changement climatique. Ces crises ont révélé les importantes lacunes de l'architecture multilatérale internationale de prise de décisions, ainsi que l'incapacité de mettre en place une politique de coordination macroéconomique appropriée, ce qui a affaibli la capacité de cette architecture de faire face aux crises. Cela a eu en retour un impact négatif sur tous les pays, en particulier les pays en développement, et sur l'action menée pour atteindre les objectifs de développement convenus au plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

La question de la gouvernance mondiale, toutefois, ne doit pas être synonyme de gouvernance économique mondiale, la première ayant une portée plus large que la dernière. Outre la dimension économique, la gouvernance mondiale englobe d'autres aspects propres à une bonne gouvernance en général, notamment la promotion de la paix et de la sécurité internationales, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'appui à la réalisation du développement durable sur des bases solides.

Il est indéniable que les cadres internationaux de prise de décisions dans les domaines de la sécurité et de la paix et d'autres domaines, tout comme d'ailleurs tous les autres cadres concernés par les questions économiques mondiales, ont été mis en place des décennies auparavant dans un contexte international différent et ne reflètent donc plus l'évolution qu'ont connue l'ordre international en matière d'infrastructure et ses interactions au cours de ces décennies. Cette évolution a eu un impact aussi sur l'économie mondiale à la lumière du net accroissement des taux d'échanges commerciaux et du flux de capitaux, du fait de la mondialisation et de l'interdépendance et de l'émergence importante sur la scène mondiale des économies des pays en développement.

À cet égard, la délégation égyptienne souligne qu'il importe que nos efforts collectifs pour réformer les cadres internationaux de prise de décisions visent à mettre au point une instance de gouvernance mondiale en mesure de relever les défis actuels et ceux qui

prennent naissance dans les domaines politique, social, économique et environnemental. En outre, nous devrions vraiment associer les pays en développement au processus de prise de décisions international, que ce soit concernant l'élargissement et la réforme du Conseil de sécurité ou la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale, et aussi dans la sphère économique de façon à accroître la transparence, la démocratie, l'efficacité et l'équité de ces cadres et à renforcer leurs capacités de répondre aux aspirations de tous nos peuples, notamment s'agissant de réduire les inégalités et d'atténuer les déséquilibres économiques mondiaux qui existent entre pays développés et en développement, de réaliser le développement et la croissance économiques durables et de renforcer la sécurité alimentaire.

L'Organisation des Nations Unies occupe une position unique dans le système multilatéral en tant que seul organisme mondial rassemblant tous les États, fondé sur le principe de l'égalité souveraine entre tous les Membres et dont la légitimité est incontestable. L'Égypte souligne donc qu'il importe que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central dans la gouvernance mondiale et dans la coordination entre toutes les institutions, organismes et accords internationaux et régionaux concernés par les différents aspects de l'action internationale collective, notamment dans les domaines commercial, monétaire et financier et ce afin de garantir la coordination des politiques appliquées par ces parties.

Il est indéniable que le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale, en particulier dans les domaines économique et du développement, requiert d'abord et surtout des États Membres qu'ils fassent montre de volonté politique et qu'ils s'engagent à travailler dans le cadre de l'Organisation, et également à mener les réformes nécessaires pour permettre à l'Organisation des Nations Unies de jouer son rôle, notamment s'agissant de la réforme du Conseil économique et social et du renforcement de son rôle en tant que forum où s'élaborent les politiques et où se dégagent les consensus, de telle sorte qu'il puisse jouer son rôle de coordination de façon efficace.

Autres facteurs permettant à l'Organisation des Nations Unies de jouer ce rôle : l'amélioration de la coordination entre les organes de l'ONU et les programmes, fonds et agences spécialisées des Nations Unies, et aussi le respect par l'ensemble des États des engagements qu'ils ont pris aux grandes conférences et

réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social, à savoir l'ensemble des objectifs de développement convenus au plan international, de manière à combler les lacunes dans la mise en œuvre des engagements et à accroître la responsabilité et la transparence de l'action menée pour atteindre les objectifs de développement dans le cadre de la responsabilité partagée.

En revanche, le processus de réforme en cours des organes de l'ONU, qui est susceptible de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance mondiale, n'ôte rien à la nécessité de poursuivre le débat avec tous les États Membres sur les propositions tendant à mettre en place des mécanismes nouveaux au sein de l'Organisation, qui viendraient renforcer le rôle de l'ONU dans la gouvernance économique mondiale. Il y a entre autres la proposition du G-77 et de la Chine concernant la création d'un comité gouvernemental au sein du Conseil économique et social pour superviser le processus de financement du développement, et celle concernant la création d'un conseil de coordination de la gouvernance mondiale, qui était l'une des propositions figurant dans le rapport du groupe d'experts créé par le Président de l'Assemblée générale sur la réforme du système monétaire et financier international, présidé par M. Joseph Stiglitz.

La nature de la relation entre l'Organisation des Nations Unies et les groupes non officiels, notamment le G-20, est l'une des principales questions soulevées dans le cadre des débats en cours sur la gouvernance économique mondiale. Bien qu'elle reconnaisse l'importance du rôle joué par le G-20 s'agissant de faire face aux incidences de la crise financière et économique mondiale, l'Égypte souligne qu'il importe que la relation entre l'Organisation des Nations Unies et les groupes non officiels soit fondée sur le respect du mandat de l'ONU, particulièrement dans le domaine du développement. L'Égypte se félicite donc de l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies et le G-20.

Parallèlement, elle insiste sur le point que, pour que se renforce le rôle du G-20, il faut que les pays en développement participent de façon effective au processus de prise de décisions au sein du Groupe, sachant que tous les pays sont affectés par les décisions qu'il prend, sans oublier l'importance d'élargir sa composition de façon qu'il représente mieux les intérêts des pays en développement, en particulier de ceux du continent africain que la structure actuelle de

la composition du Groupe tend à marginaliser dans le processus mondial de prise de décisions économiques.

L'Égypte va continuer de prendre part avec efficacité à tous les forums en se consacrant aux déficiences observées dans l'architecture actuelle de la gouvernance mondiale. Nous espérons que notre débat d'aujourd'hui à l'Assemblée générale, ainsi que les futures conversations que nous tiendrons dans les enceintes internationales pertinentes, notamment lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, contribueront à mettre en place un dispositif de gouvernance mondiale plus démocratique, plus juste et plus transparent, dans lequel l'ONU pourra jouer un rôle clef et promouvoir des politiques et initiatives internationales cohérentes et homogènes visant à garantir la réalisation effective des objectifs internationaux en matière de développement.

**M. Errázuriz (Chili) (*parle en espagnol*) :** À la précédente session de l'Assemblée générale, le Chili a eu l'honneur de présenter devant l'Assemblée, au nom de plus de 100 pays coauteurs, la résolution 65/94, intitulée « Les Nations Unies et la gouvernance mondiale », qui fut adoptée par consensus le 8 décembre 2010. L'Assemblée générale a ainsi été chargée d'examiner un thème fondamental pour tous : l'évaluation et l'étude des moyens propres à améliorer la manière dont la communauté internationale s'est organisée pour relever collectivement les divers défis mondiaux, en portant une attention particulière au rôle central de l'Organisation des Nations Unies.

Le multilatéralisme inclusif qui est encouragé et pratiqué dans le système des Nations Unies permet à tous les États, grands et petits, de faire entendre leur voix et de faire valoir leurs intérêts, avant que ne soient adoptées les décisions concernant les points à l'ordre du jour mondial. Au vu de l'urgence des défis présentés par l'interconnexion et l'interdépendance du monde actuel, nous avons plus que jamais besoin de ce multilatéralisme sans exclusive et du rôle central joué à cet effet par l'ensemble du système des Nations Unies.

La résolution 65/94 vise à rappeler cette valeur du multilatéralisme universel et inclusif des Nations Unies s'agissant de faire face aux défis mondiaux et, par là-même, à répondre à la tendance croissante que montrent des groupes d'États restreints à s'attaquer aux questions mondiales. Avec cette résolution, il s'agit également de trouver les moyens de redoubler d'efforts pour réformer et revitaliser l'ONU, afin qu'elle soit en mesure d'exercer ses fonctions avec efficacité et

efficience. Un monde où l'ONU n'occuperait pas un rôle central en matière de gouvernance serait un monde inéquitable, auquel il manquerait une autorité collective légitime.

Outre le large cadre de l'objectif général de cette résolution – le rôle de l'ONU dans la gouvernance mondiale – il a été décidé que cet examen devrait, en différentes années, revêtir un caractère plus spécifique et s'attacher à un secteur d'intérêt particulier. C'est ainsi que le point à examiner à la présente session mettrait l'accent sur la gouvernance économique mondiale et le développement. À cet égard, le rôle de l'ONU est très vaste et couvre, avec les agences spécialisées, les fonds et les programmes, un éventail très large de points économiques, sociaux et humanitaires que d'autres auraient des difficultés à aborder, s'agissant de la coordination et de la collaboration pour une action internationale collective.

Tout le monde le sait, en pleine crise économique mondiale, que le G-20, désormais au niveau des dirigeants, a tenté de coordonner les actions de lutte contre la crise. Il s'agissait d'une initiative louable et opportune. Cela étant, nous ne devons pas nous voiler la face : cette mesure du G-20 est également une source d'inquiétudes, car ce dernier ne représente qu'un nombre d'États limité. Nous estimons que cette préoccupation est légitime par principe, même si nous reconnaissons que le G-20, composé d'un groupe de pays membres de cette organisation, a plusieurs fois exprimé sa volonté de ne pas s'arroger la fonction qui incombe au système des Nations Unies, et a convié le Secrétaire général, ainsi que plusieurs pays non membres, à ses réunions.

Le Secrétaire général nous a présenté, à l'occasion du présent débat, un rapport intitulé « Gouvernance économique mondiale et développement » (A/66/506\*). Le Président de l'Assemblée générale et son prédécesseur ont, par plusieurs débats thématiques importants et utiles, apporté leur contribution à l'examen de ce thème. Nous les remercions de ces contributions.

De même, nous remercions le Bureau du financement du développement du travail qu'il a fourni afin d'appuyer l'examen de cette question. Ce bureau connaît la problématique, puisque les aspects systémiques du financement du développement sont au cœur du programme du Consensus de Monterrey, et aborde la gouvernance économique mondiale du point de vue du développement et du rôle qui revient aux Nations Unies.

Nous apprécions que, d'emblée, le rapport cherche à clarifier l'importance, pour les processus de développement, du bon fonctionnement des systèmes financier, monétaire et commercial internationaux. Cela nous paraît essentiel si nous voulons avancer vers des actions concrètes qui cherchent à améliorer la gouvernance économique mondiale dans la perspective du développement. De la même manière, nous apprécions que le rapport présente un panorama de l'architecture internationale – institutions, mécanismes et acteurs – en matière de gouvernance économique mondiale, notamment la prise en compte d'acteurs nouveaux tels le G-20.

Au vu du plan du rapport, la troisième partie est peut-être celle qui revêt la plus grande importance si nous voulons faire de cette question à l'ordre du jour un catalyseur de notre action. Le rapport s'efforce de nous montrer où se situent les déficiences et lacunes de la gouvernance économique mondiale. Il souligne le déficit de légitimité de certaines instances majeures pour l'action collective sur les questions économiques mondiales, essentiellement du fait de la présence faible, voire nulle, des pays en développement au sein de ces mécanismes.

Il note que les principaux acteurs préfèrent porter les questions relevant de l'économie mondiale devant des mécanismes ou des groupes de composition réduite ou des mécanismes de décision non égalitaire, plutôt que de les référer aux instances inclusives et démocratiques de l'ONU. Dans ce cadre, le rapport fait référence au G-20 et à ses relations avec l'ONU, et encourage à promouvoir la complémentarité des efforts et la nécessité de faire en sorte que des groupes comme le G-20 respectent les structures de décision des organisations et mécanismes de l'ONU.

Naturellement, nous approuvons et appuyons ces recommandations, qui sont conformes à ce que préconise le Groupe pour la gouvernance mondiale, à l'intervention duquel nous nous associons. Il nous semble également approprié de tenir compte de l'importance de la dimension régionale en matière de gouvernance économique mondiale, thème sur lequel le Chili a organisé en août dernier un séminaire régional au siège de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à Santiago.

Compte tenu de ce qui précède, je crois que nous pouvons conclure que, premièrement, la gouvernance économique mondiale souffre de déficiences notoires, en termes de mécanismes de gouvernance autant que de sujets qui, bien qu'ils soient d'une grande importance



pour la coopération internationale, ne sont pas étudiés ou, s'agissant des mécanismes, fonctionnent de manière très limitée. Citons par exemple l'absence de réglementation adaptée des marchés financiers ou d'un mécanisme universel de coopération internationale sur les questions fiscales. Deuxièmement, le rôle central du système des Nations Unies s'agissant de thèmes particuliers de la gouvernance économique mondiale ne semble pas clairement défini par rapport aux autres acteurs institutionnels concernés.

Où en sommes-nous aujourd'hui, un an après que la résolution 65/94 a donné le coup d'envoi de ce processus d'examen de la gouvernance économique mondiale et du développement? Nous avons découvert qu'il existe des lacunes et déficiences importantes; que diverses propositions ont été faites pour y répondre et agir dans le sens d'une meilleure gouvernance économique mondiale; et que, face à nombre de ces lacunes et déficiences, le système et les mécanismes universels des Nations Unies semblent être ceux que l'on appelle à agir.

Néanmoins, nous avons besoin d'un processus ouvert et transparent, impliquant tous les acteurs concernés, pour parvenir à un consensus s'agissant de ce que nous devons faire et de la manière de nous équiper pour assumer le rôle qui nous revient, en tant que Nations Unies. Nous devons nous préparer à notre prochain examen de la question sur la base d'un rapport plus axé sur des propositions concrètes, mettant un accent particulier sur ce que nous pouvons faire au sein et à partir des Nations Unies pour améliorer la gouvernance économique mondiale.

Ma délégation œuvrera en vue d'un accord sur une nouvelle résolution relative à cette question. Tout comme en 2010, nous partirons d'un texte initial qui reprend les principales préoccupations exprimées aujourd'hui et dans les débats antérieurs pertinents. Ainsi, nous œuvrerons à l'adoption d'une résolution établissant des paramètres adéquats pour un examen plus approfondi de ce point de l'ordre du jour à la prochaine session de l'Assemblée.

Nous avons la certitude qu'en janvier, après des consultations ouvertes à tous, nous pourrions parvenir à un consensus sur cette nouvelle résolution, avec une vision claire de nos objectifs et des moyens de les réaliser. Nous sommes convaincus qu'avec ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée générale aborde une question fondamentale, en vue de garantir que l'ONU demeure le centre de la gouvernance et de l'ordre mondiaux.

**M<sup>me</sup> Hendrie** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de la tenue de ce débat en séance plénière et du rapport du Secrétaire général sur la gouvernance économique mondiale et le développement (A/66/506\*). Nous attendons avec beaucoup d'intérêt la distribution du projet de résolution par les délégations du Chili et de Singapour l'année prochaine. Le rapport du Secrétaire général constitue une base excellente pour ce texte.

Dans le cadre du G-20, au sommet de Cannes en novembre, le Premier Ministre du Royaume-Uni a présenté un rapport sur la gouvernance mondiale, intitulé « La gouvernance au service de la croissance ». Ce rapport met l'accent sur des propositions concrètes pour améliorer le fonctionnement du G-20 et ses relations avec diverses institutions, ainsi que sur la gouvernance relativement à des questions mondiales de plus large portée.

Ce rapport a été publié après des échanges avec les parties intéressées, notamment une visite effectuée par les « sherpas » du G-20 à New York en septembre. Le rapport appelle à des échanges plus substantiels et plus systématiques entre le G-20 et les Nations Unies, et recommande notamment que le G-20 appuie la proposition du Groupe non officiel pour la gouvernance mondiale de régulariser la pratique des séances d'information et des consultations avec les États Membres de l'ONU.

Le communiqué final du sommet de Cannes s'est félicité de ce rapport et a souscrit à sa recommandation que le G-20 demeure un groupe informel. Ce communiqué a également affirmé : « Nous poursuivrons notre dialogue permanent et efficace avec les non-membres, parmi lesquels l'Organisation des Nations Unies, et nous nous réjouissons par avance de leurs contributions à nos travaux. »

Nous attendons avec intérêt la suite qui sera donnée au rapport du Premier Ministre et nous espérons qu'il complétera utilement le rapport du Secrétaire général et les travaux du Groupe non officiel pour la gouvernance mondiale pendant nos débats sur la gouvernance économique mondiale qui doivent se tenir ici à New York l'année prochaine.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 123 b) de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 40.*